



La fiducie-sûreté confrontée aux entreprises en difficulté - formation à distance

Durée: 4.50 heures

Formation à distance

Le centre de formation du CNAJMJ vous propose de participer à une classe virtuelle en respectant la réglementation des formations à distance. Il en résulte que la formation se réalisera en 2 modules (de 2h15 chacun) sur 2 jours consécutifs.

A la fin de chaque module, les participants devront impérativement répondre au quiz accessible sur l'extranet de la formation (1 module = 1 quiz).

Attention : le certificat de réalisation (ex attestation de fin de réalisation) ne peut être remis au participant qu'à la condition qu'il ait répondu aux 2 quiz (réglementation DRIEETS et FIFPL). Ce certificat est nécessaire pour demander la prise en charge des frais pédagogiques par le FIFPL et par l'OPCO

Profils des stagiaires

- Administrateurs et Mandataires Judiciaires
- Salariés d'AJMJ
- Autres professionnels non AJMJ

Prérequis

- Aucun prérequis n'est exigé

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:

- déterminer quels critères entraînent la paralysie de la fiducie sûretés en procédure collective
- identifier quelles règles sont applicables à ce mécanisme
- constituer une fiducie-sûreté lors d'une procédure amiable ou contentieuse (sécuriser un plan de sauvegarde de l'emploi, amener les créanciers à négocier lors d'une conciliation, restructurer la dette)

Contenu de la formation

- 1 / Le traitement de la fiducie en droit des entreprises en difficulté (1er module 2h15)
 - Section préliminaire. Rappels sur la notion de fiducie
 - 1. Le transfert de propriété dans un patrimoine fiduciaire
 - A. Les transferts de biens / droits / sûretés
 - B. Le patrimoine fiduciaire
 - 2. Les conditions de formation de la fiducie
 - A. Les conditions de fond

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centreformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



- B. Les conditions de forme
- C. Les modifications issues de la réforme du droit des sûretés
- Section 1. Les conditions de paralysie de la fiducie en procédure collective
 - 1. La procédure ouverte
 - 2. L'existence d'une convention de mise à disposition
- Section 2. Le traitement alternatif de la fiducie en procédure collective
 - 1. L'efficacité de la fiducie-sûreté
 - 2. La paralysie de la fiducie sûreté
 - 3. Les demandes de restitution et revendications
- 2 / L'utilisation de la fiducie-sûreté en procédure collective (2ème module 2h15)
 - Section 1. La constitution d'une fiducie en procédure collective
 - 1. L'obtention de l'autorisation du juge commissaire
 - 2. Le rechargement
 - Section 2. La fiducie, instrument de sécurisation des plans
 - 1. Le plan de sauvegarde ou redressement
 - 2. Le plan de sauvegarde de l'emploi
 - Section 3. La fiducie, outil d'intervention sur la dette
 - 1. Le refinancement
 - 2. La restructuration de la dette
 - 3. L'agent des sûretés

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Sarah Farhi

Maître de conférences à la Faculté de Droit de Toulon, directrice adjointe du CERC.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle virtuelle dédiée à la formation
- Supports de formation projetés par le formateur.
- Intervention orale
- Echanges interactifs avec les participants
- Mise en situation pratique
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.(Extranet stagiaire)

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de positionnement d'entrée sera adressé à chaque inscrit avant le jour de la formation
- Feuilles de présence (émargements numériques)
- la formation étant scindée en 2 modules, à l'issue de chaque module réalisation d'un quiz
- Un questionnaire d'évaluation est remis à la fin de la journée de formation à chaque participant

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centreformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



- Un questionnaire d'évaluation sera adressé à chaque participant 15 jours après la session
- Un questionnaire de satisfaction sera adressé au financeur de la formation
- certificat de réalisation de l'action de formation

Sanction à l'issue de la formation

Chaque participant recevra un certificat de réalisation

Lieu de la formation

Classe virtuelle

Accessibilité

À noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.), veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé.

Modalités et délais d'accès à la formation

Les inscriptions sont possibles à tout moment sous réserve des places disponibles. Le calendrier des sessions de formation est accessible sur le site du centre de formation du CNAJMJ. L'inscription à la formation sera définitive dès la signature de la convention de formation ou du contrat de formation professionnelle.

Effectifs et tarifs

Effectifs:

La session sera maintenue à partir de 8 participants minimum, l'effectif maximum étant de 20 participants.

Tarifs selon les profils éligibles à la formation visée:

- 300€ Net de taxes pour les AJMJ
- 200€ Net de taxes pour les salariés d'AJMJ
- 400€ Net de taxes pour les professionnels non AJMJ

Ce prix ne tient pas compte du déjeuner qui reste libre et à la charge du participant.

Indicateur de résultat

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centreformation@cnajmj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



Satisfaction clients 2023 : 9,9/10

MAJ du programme: **V2-24/11/2021**